



Coper

Commission du personnel de la HEP Vaud

À votre écoute...



**« La coopération
permet de
transformer
le travail. »**

– Christophe Dejours

Fondements

Voulue par la Loi sur le personnel (LPers), art. 11 et 12 et de la Loi sur la HEP (LHEP), art. 38. La Coper est régie par ses statuts, adoptés par l'Assemblée générale du personnel de la HEP et approuvés par la Direction en février 2017.

Elle est indépendante de toute organisation politique, syndicale, professionnelle, ainsi que de la hiérarchie. Elle peut toutefois collaborer avec les associations professionnelles et syndicales représentées au sein de la HEP Vaud.

Les membres de la Coper sont là pour écouter, accompagner et orienter les collègues selon leur situation et le contexte. Ils ont un devoir de réserve et de confidentialité.

Contact

coper@hepl.ch

www.hepl.ch/coper

Missions

Les buts généraux sont:

- ✦ développer le dialogue avec le Comité de direction;
- ✦ représenter les collaborateur·trice·s et faire valoir leurs intérêts;
- ✦ promouvoir l'amélioration des conditions de travail;
- ✦ assister, à leur demande, les collaborateur·trice·s auprès de l'autorité compétente en la matière.

À votre écoute

Des idées pour améliorer votre environnement professionnel?

Mieux respecter vos droits?

Améliorer vos conditions de travail?

Besoin d'aide lors de difficultés relationnelles?

Nous sommes à votre disposition pour vous écouter en toute discrétion et confidentialité, vous orienter ou vous accompagner.

Quelques actions récentes de la Coper

À titre d'exemple, voici cinq actions menées dans des domaines variés, personnels et/ou collectifs.

La Coper a :

- soutenu un membre de la HEP Vaud dans un conflit l'opposant à sa hiérarchie : la commission a pu accompagner cette personne dans ses démarches auprès du Comité de direction assurant ainsi son droit d'être entendu. Le cas a pu être réglé à satisfaction des parties ;
- fait avancer le dossier de reconnaissance du travail d'une fonction administrative de l'Institution. Cette action a abouti à une augmentation de classe salariale sur l'échelle barémique ;
- attiré l'attention du Comité de direction sur les questions de rôles d'indépendance de l'instance de médiation mandatée par l'institution et participé au processus de recrutement des deux nouveaux médiateur et médiatrice sur demande du CD ;
- présenté lors de l'Assemblée générale du personnel de la HEP Vaud, le résultat de l'analyse menée par le groupe de travail « État des lieux des ressources à disposition du personnel » ;
- écouté de manière confidentielle plusieurs collaborateur-trice-s sur des difficultés relationnelles vécues sur leur lieu de travail. Les personnes en sont ressorties soulagées d'avoir pu s'exprimer et de s'être senties comprises, avec une vision plus claire de leur situation, des enjeux à prendre en considération, de leurs droits, des ressources à disposition et des pistes quant à leur positionnement à l'avenir.

hep/

Haute école pédagogique
du canton de Vaud
Avenue de Cour 33
1007 Lausanne

www.hepl.ch

[@hepvaud](#)

